

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESELVE
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

Etaient présents : MM. Yves BUTIN, Etienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Carlos BOLIVAR, Philippe DEFOSSE, Régis HOUDARD

Etaient absents : Thomas DEFOSSE, Luc LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Carlos BOLIVAR

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 22 novembre 2011, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

1) 2011-35 DELIBERATION TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Il indique que la commune aurait à ce jour le PLU approuvé la taxe d'aménagement s'appliquerait de plein droit au taux de 1%.

Il rappelle que la commune à ce jour se trouve soumise à la loi RNU en matière d'urbanisme.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide :

- **d'instituer** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%.

2) 2011-36 ASSURANCE COMITE DES FETES

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il serait souhaitable de souscrire une assurance responsabilité civile des associations culturelles pour le compte du comité des fêtes.

Il donne lecture du contrat qui s'élève à la somme de 175.49€ de cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal autorise le Président du comité des fêtes à souscrire cette assurance et à régler le montant de 175.49€.

3) 2011-37 DELIBERATION ETUDE GEOLOGIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicite des devis concernant une étude hydrologique pour la commune.

Cette étude est sollicitée par les services de l'Etat pour figurer au dossier d'expropriation en cours concernant le bassin de rétention prévu.

Il sera présenté au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

4) 2011-38 MOTION DE DEFENSE DU CENTRE HOSPITALIER DE NOYON

Monsieur le Maire donne lecture du texte de la motion de défense de la maternité et de la chirurgie complète du centre hospitalier de Noyon, votée à l'unanimité par conseil communautaire lors de la séance du 29 novembre dernier.

Après délibération, le conseil Municipal **décide**:

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à apporter le soutien du Conseil Municipal de Villeselve sous toutes ses formes à toutes structures destinées à assurer la défense de l'établissement.
- **de refuser** la décision de fermeture prise par l'ARS au 1^{er} janvier 2012 de la maternité de Noyon et de la chirurgie complète, sur proposition de Madame La Directrice du centre hospitalier de Compiègne et Noyon,
- **d'appeler** à la mobilisation générale de la population du Noyonnais pour s'opposer à cette mesure inacceptable et inique,
- **de mettre** tout en œuvre pour sauvegarder de façon pérenne sa maternité et la chirurgie complète,
- **de demander** aux pouvoirs publics de faire appliquer les règles prévues par la circulaire de Monsieur le Premier Ministre du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

5) 2011-39 CHANGEMENT DE STATUTS DU SIRS

Monsieur le Maire informe les membres présents que le SIRS a modifié ses statuts concernant les frais de fonctionnement liés aux travaux extérieurs et intérieurs des écoles. Plus précisément, les travaux extérieurs seront désormais à la charge de la commune et les travaux intérieurs seront à la charge du SIRS. Il explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération en accord ou en désaccord avec ses nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** les changements de statuts.

6) 2011-40 DESIGNATION D'UN SUPPLEANT DU SIRS

Monsieur le Maire rappelle que Messieurs LELOIRE et BOLIVAR ainsi que lui-même sont délégués titulaires du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire, hors il s'avère qu'il est demandé qu'un suppléant soit nommé afin qu'il soit convoqué en cas d'absence d'un titulaire. Le Conseil Municipal désigne M. SYRYN Etienne en tant que suppléant du SIRS.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, suivent les signatures.

Yves BUTIN, Maire

Etienne SYRYN, 1^{er} Adjoint au Maire

Carlos BOLIVAR, Conseiller Municipal

Thomas DEFOSSE, Conseiller Municipal

Chrislain LELOIRE, Conseiller Municipal

Philippe DEFOSSE, Conseiller Municipal

Régis HOUDARD, Conseiller Municipal

Luc LEGRAND, Conseiller Municipal